

DÉCISION DU MAIRE**OBJET : Accord-cadre pour la Maîtrise d'Œuvre Bâtiments Réhabilitation / Construction**

Le Maire de TARNOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique et ses articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2162-1 à R.2162-14 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 avril 2024 précisant les délégations de compétence accordées à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT ;

Considérant les résultats de la consultation n°24PI09 relative à l'Accord-cadre à marchés subséquents pour la Maîtrise d'Œuvre Bâtiments Réhabilitation / Construction,

DÉCIDE

Article 1^{er} : de retenir comme titulaires de l'accord-cadre les prestataires suivants :

■ Groupement conjoint

- SOLIHA LANDES (mandataire – SIRET 782 072 292 00025)
- THOMAS GUILLENTEGUY ARCHITECTE (TAG) (SIRET 799 894 555 00033)
- SARLABEC (SIRET 481 928 273 00020)

■ Groupement conjoint

- Cabinet d'Architecture CLARET-LEBECQ (mandataire – SIRET 378 164 867 00053)
- TSA SARL (SIRET 438 461 824 00023)

Article 2 : Précise que les marchés subséquents à l'accord-cadre seront attribués après remise en concurrence de tous les titulaires. Cette remise en concurrence interviendra lors de la survenance d'un besoin, pour un montant maximum de 50 000€ HT/an.

Article 3 : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 5 : Un exemplaire de la présente décision sera adressé à :

- Monsieur le Sous Préfet
- Monsieur le Directeur Général des Services

- L'entreprise

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

ID : 040-214003121-20241011-2024_469-AU



Fait à Tarnos le 11 octobre 2024

Publié sur le site de la Ville le 19/11/2024

Le Maire de Tarnos
Marc MABILLET

